



Intersol – 21 mars 2014

***La réglementation européenne sur la gestion des produits chimiques
(en particulier POP et REACH) : un outil efficace pour la protection des sols ?***

Elodie Simon

Avocat au barreau de Paris, Cabinet Jones Day

SOMMAIRE

- I** **Contexte réglementaire sur la protection des sols**
- II** **Contribution de la réglementation sur les produits chimiques à la protection des sols**



Contexte réglementaire sur la protection des sols

■ En Europe

- Attention particulière du législateur européen sur la dégradation des sols liée à l'utilisation de produits chimiques
- Toutefois, absence de politique européenne dédiée aux sols, à la différence de l'eau ou de l'air
- Uniquement réglementations sectorielles (Directive Habitats, Convention Alpine, etc.)
- Proposition de directive cadre adoptée en 2006 à l'issue d'une longue réflexion entre les instances européennes mais bloquée depuis décembre 2007



Contexte réglementaire sur la protection des sols

- À l'échelle nationale
 - Réglementation spécifique aux sols adoptée par certains Etats membres (Allemagne, Angleterre)
 - En France :
 - ✓ absence de réglementation uniforme sur les sols
 - ✓ Méthodologie officielle technique sur les modalités de gestion et de réaménagement des sites et sols pollués depuis février 2007



En pratique : sauvegarde des sols assurée par la protection des autres milieux et de manière incidente par la réglementation sur les produits chimiques

SOMMAIRE

- I** **Contexte réglementaire sur la protection des sols**
- II** **Contribution de la réglementation sur les produits chimiques à la protection des sols**

II

Contribution de la réglementation sur les produits chimiques à la protection des sols

- Règlement n°850/2004 du 29 avril 2004 sur les polluants organiques persistants (Règlement POP)
 - Constats à l'origine de l'adoption du Règlement POP
 - ✓ POP largement utilisés dans les process industriels
 - ✓ POP à l'origine d'une pollution persistante des sols
 - Objectif du règlement POP
 - ✓ Protection de la santé humaine et de l'environnement contre les POP en interdisant, éliminant le plus rapidement possible ou limitant la **production**, la **mise sur le marché** et l'**utilisation** des POP visés par la convention de Stockholm de 2001 ou le protocole d'Aarhus de 1998
 - Plusieurs outils méthodologiques développés en complément de cette réglementation POP : BRGM, INERIS, etc.

II

Contribution de la réglementation sur les produits chimiques à la protection des sols

- Règlement n°1097/2006 du 18 décembre 2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (Règlement REACH)
 - Règlement ambitieux : volonté d'encadrer la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation des substances chimiques sur le territoire de l'Union européenne
 - ✓ Enregistrement des substances
 - ✓ Interdiction de mettre sur le marché et d'utiliser les substances listées à l'annexe XIV
 - ✓ Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)
 - Annexes mises à jour régulièrement au regard des informations obtenues dans le cadre de l'enregistrement et l'évaluation des substances chimiques

CONCLUSION

La réglementation sur les produits chimiques porte sur la production, l'utilisation et le cas échéant la mise sur le marché de substances chimiques, dont les POP

A ce titre : outil intéressant pour limiter de nouvelles pollutions des sols

En revanche : outil inefficace pour agir sur les produits chimiques déjà présents dans les sols

➔ Réglementation sur les produits chimiques : instrument efficace dès lors qu'il est complémentaire à une réglementation plus générale sur la protection des sols



Merci de votre attention !

Elodie Simon
Jones Day
2 rue Saint-Florentin
75001 Paris
Tél. 01 56 59 39 39
elodiesimon@jonesday.com